Pas·de·Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D34
au territoire de la commune de GUEMAPPE
TRAVAUX
enduit superficiel
Section hors agglomération
du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande du 22/05/2025, par laquelle le SM3R et le CER de CROISILLES, font connaître le déroulement des travaux d'enduit superficiel, du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 de 7h00 à 20h00 pour une durée effective de 5 jours,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'enduit superficiel, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D34 du PR 21+201 au PR 21+1037, hors agglomération, du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 pour une durée effective de 5 jours, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires de GUEMAPPE, WANCOURT et MONCHY LE PREUX,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CROISILLES,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D34 du PR 21+201 au PR 21+1037, hors agglomération, sur le territoire de la commune de GUEMAPPE, du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 de 7h00 à 20h00, pour une durée de 5 jours, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les RD 33, 939 et 38 au territoire des communes de GUEMAPPE, WANCOURT et MONCHY LE PREUX,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois

Arras,
Le 6 juin 2025

Maison du Département Aménagement et Développement Territoria
Conseil départemental du Pas-de-Calais - 62018 ARRA
Téléphone : 03.21.21.52.80

Signé électroniquement par
Marc-Andre HAIGNERE, par délégation
de Laurent REGNIER
ORDONNATEUR

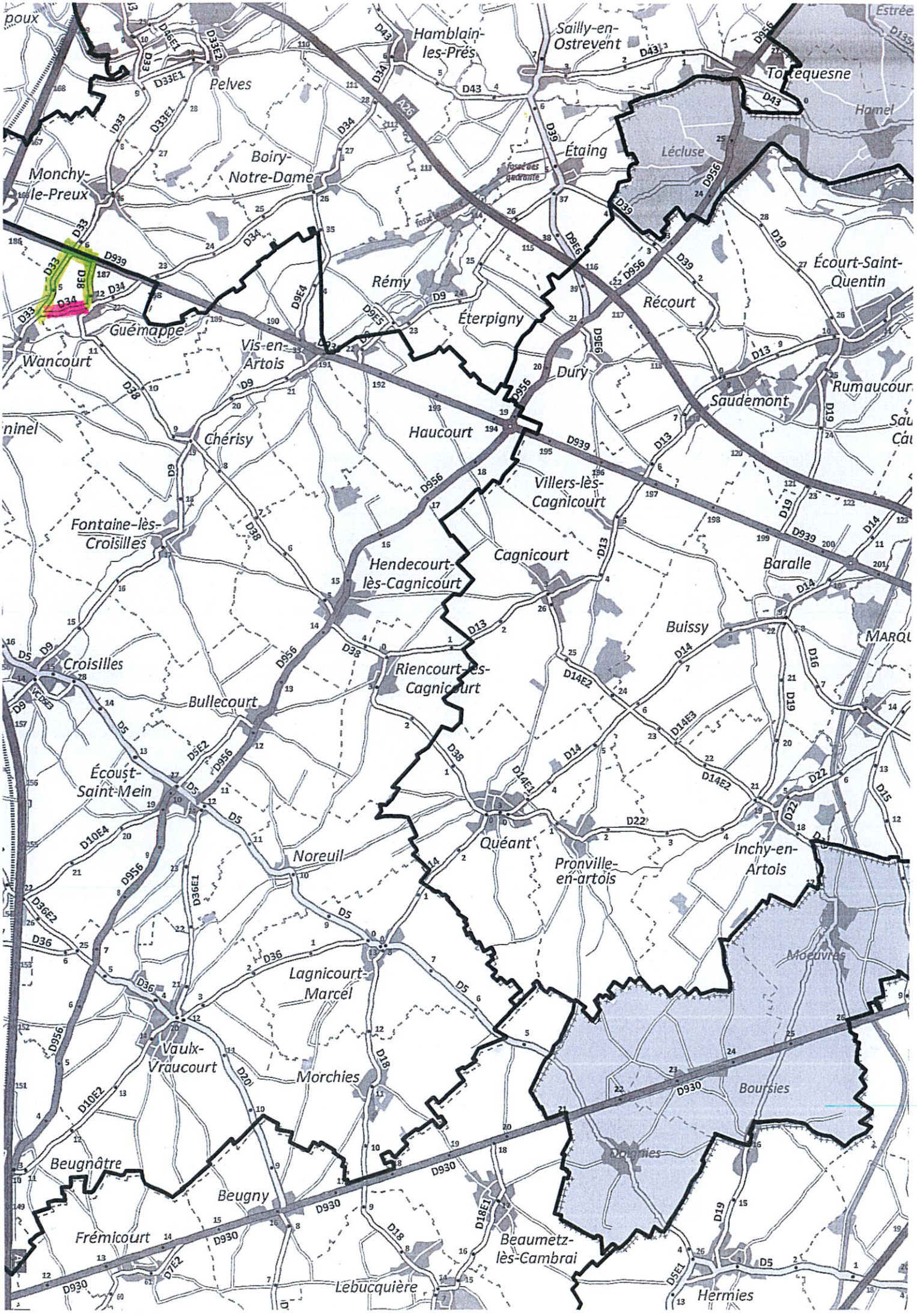
Hamblain-les-Prés
Sailly-en-Ostrevent
Estrée
Tortequesne
Hamel
Pelves
Boiry-Notre-Dame
Monchy-le-Preux
Étaing
Lécluse
Écourt-Saint-Quentin
Rémy
Récourt
Éterpigny
Guémappe
Wancourt
Vis-en-Artois
Dury
Saudemont
Rumaucourt
Chérisy
Haucourt
Villers-lès-Cagnicourt
Fontaine-lès-Croisilles
Cagnicourt
Hendecourt-lès-Cagnicourt
Baralle
Buissy
Croisilles
Riencourt-lès-Cagnicourt
Bullecourt
Écoust-Saint-Mein
Noreuil
Quéant
Pronville-en-Artois
Inchy-en-Artois
Lagnicourt-Marcel
Morchies
Vaulx-Vraucourt
Boursies
Beugnâtre
Beugny
Frémicourt
Beaumetz-lès-Cambrai
Lebucquière
Hermies